

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 23 avril 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Valleton donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Sadi, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Monany



Délibération n° 02-01 du 23 avril 2020

POLITIQUE CULTURELLE – DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX RÉSIDENCES ARTISTIQUES – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 – AVENANT – CONVENTION.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°2-3 du 30 janvier 2020 relative aux subventions de fonctionnement à des organismes culturels et à des collectivités territoriales pour 2020 et notamment à l'approbation de la convention avec « La Maison populaire pour la culture et les loisirs,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement au titre des résidences 2020 :

- pour les arts de la rue, le cirque, le jeune public et la marionnette

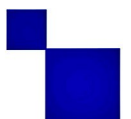
- 20 000 euros à l'association « W » au titre de la résidence de Jean-Baptiste André au Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France,
- 15 000 euros à l'association « Zusvex » au titre de la résidence de Yoann Pencolé au Studio Théâtre de Stains,
- 20 000 euros à l'association « EA EO », au titre de la résidence de Neta Oren et Eric Longeuel, à la Maison des jonglages à La Courneuve ;

- pour le théâtre

- 12 500 euros à l'association « La compagnie du Double » au titre de la résidence d'Amine Adlina et Emilie Prévosteau au Théâtre du Fil de l'eau à Pantin ;

- pour la danse

- 20 000 euros à l'« Association du 48 » au titre de la résidence de Sylvain Prunenec au Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France,
- 20 000 euros à l'association « Les Porteurs d'Ombre » au titre de la résidence de Dominique Brun au Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France,



- 12 000 euros à l'association « Les Laboratoires d'Aubervilliers » au titre de la résidence d'Ondine Cloez à Aubervilliers,
- 17 000 euros à l'association « Bi-p » au titre de la résidence de Mickaël Phelippeau à l'Espace 1789 à Saint-Ouen ;

- pour la musique

- 10 000 euros à l'association « Collectif Coax » au titre de la résidence de Simon Hénocq aux Instants Chavirés à Montreuil ;

- pour les arts visuels

- 13 000 euros à l'association « Maison Populaire pour la culture et les loisirs » au titre de la résidence de Tarek Lakhri à Montreuil,
- 15 000 euros à l'association « Les Laboratoires d'Aubervilliers » au titre de la résidence de Nicolas Boone à Aubervilliers ;

- APPROUVE l'avenant, dont projet ci-annexé à conclure avec l'association « Maison Populaire pour la culture et les loisirs » ;

- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association « Les Laboratoires d'Aubervilliers » ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant et ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
 et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.